

# Points d'information du DRMG et du CMDP

À l'intention des médecins,  
des dentistes et des pharmaciens

Coronavirus  
(COVID-19)

27 AOÛT 2020

## Directives et messages importants pour les médecins, les dentistes et les pharmaciens

### 1- COVID-19 - Le gouvernement du Québec dévoile son plan d'action en prévision d'une 2<sup>e</sup> vague

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, Lionel Carmant, et la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, Marguerite Blais, mettent en place une série d'actions en vue d'une potentielle deuxième vague de la COVID-19.

Le gouvernement a appris de la première vague de la pandémie et en a tiré des leçons. Le plan d'action dévoilé la semaine dernière en dresse un bilan et présente les chantiers prioritaires ainsi que les solutions à mettre en œuvre d'ici le 30 septembre 2020.

Pour en savoir plus, consultez le communiqué :

[Plan d'action en prévision d'une 2<sup>e</sup> vague-Covid – 19-Gouvernement du Québec](#)

### 2- Besoin de collaboration des médecins effectuant des suivis de clientèles en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), résidences pour personnes âgées (RPA), résidences intermédiaires (RI), ressource de type familiale (RTF)

Dans le contexte de la pandémie au COVID-19 et considérant la possibilité que le milieu de vie de votre patient soit touché par une éclosion, le Département régional de médecine générale (DRMG) vous demande de vous assurer de la stabilité de celui-ci.

#### Consignes pour aider à la dispensation des soins :

- Un formulaire récent attestant d'une discussion du niveau de soins est essentiel;
- Un sommaire des antécédents et un profil de médicaments à jour sont aussi indispensables.

#### En cas d'éclosion

- Les patients ayant obtenu un résultat positif à la COVID-19 pourraient, selon le contexte, être pris en charge par l'équipe médicale de la « *Brigade Zone Chaude du CIUSSS de la Capitale-Nationale* »;
- Vous serez alors invités à vous impliquer dans l'équipe médicale en charge de ces patients. Nous vous rappelons que, selon le code de déontologie, « *Le médecin doit collaborer avec les autres médecins au maintien et à l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des services médicaux auxquels une clientèle ou une population doit avoir accès* »
- Si vous êtes dans l'impossibilité de vous joindre à cette brigade en cas d'éclosion, vous devrez alors augmenter votre disponibilité pour les patients ayant obtenu un résultat négatif à la COVID-19, soit par téléphone, ou par visite à domicile selon la situation clinique de votre patient.

Le chef du Département régional de médecine générale (DRMG), Dr Jacques Bouchard, sollicite votre collaboration pour assurer à cette clientèle tous les soins dont elle a besoin.

### 3- Félicitations à Dre France Légaré, récipiendaire de la médaille de service Dr Léo-Paul-Landry

Nous sommes fiers de vous informer que la Dre France Légaré, professeure titulaire au département de médecine familiale et de médecine d'urgence à la Faculté de médecine de l'Université Laval et chercheure régulière au Centre de recherche sur les soins et les services de première ligne de l'Université Laval du CIUSSS de la Capitale-Nationale, se distingue comme fervente promotrice de la participation et la responsabilisation des patients au cœur du processus médical depuis des années. « Elle a été parmi les premières personnes à reconnaître que les patients devaient avoir un droit de regard sur leurs propres traitements », écrit l'Association dans un communiqué annonçant la récompense. La médaille de service Dr Léo-Paul-Landry est décernée chaque année à un membre ayant apporté des « contributions exceptionnelles » au progrès des soins de santé au Canada. C'est un choix qui s'est imposé pour l'Association médicale canadienne (AMC) puisque Dre Légaré se classe dans les premiers 1 % parmi plus de 3 300 scientifiques dont les travaux sont les plus fréquemment cités par leurs collègues du monde entier. Consultez l'article paru dans le journal Le Soleil, le 25 août 2020 : [Une docteure de Québec récompensée pour avoir mis les patients au cœur des décisions.](#)

N'hésitez à nous informer des réussites de vos collègues en nous contactant par courriel à [cmdp.ciusscn@sss.gouv.qc.ca](mailto:cmdp.ciusscn@sss.gouv.qc.ca). Qu'il s'agisse de clins d'œil, d'initiatives, d'histoires exceptionnelles ou de prix et distinctions, il nous fera plaisir de les publier.

### 4 - État de situation (Pandémie)

**Québec:** En date du 27 août\* 2020, il y a 62 056 personnes infectées. De ce nombre, 115 personnes sont hospitalisées, dont 15 aux soins intensifs. Nous sommes dorénavant à 5 750 [décès](#). Plus de 55 008 personnes sont maintenant considérées comme rétablies. Pour en savoir plus, consultez : [INSPQ – Données Covid-19 au Québec.](#)

\*Mise à jour selon les données extraites le 27 juillet 2020 - 16 h, à l'exception des personnes testées (à 12 h) et des prélèvements analysés (extraction à 0 h 01).

**Capitale-Nationale:** En date du 27 août 2020, il y a 2 029 (+2) cas confirmés dans la Capitale-Nationale. De ce nombre, 3 personnes sont hospitalisées, dont aucune aux soins intensifs. Jusqu'à maintenant, 195 décès (+ 0) ont été constatés dans la région. Plus de 1 746 personnes sont maintenant considérées guéries.

**Bilan des éclosions actives \* : À l'heure actuelle, il y a 1 milieu d'hébergement en éclosion active sur notre territoire.** Notons que la levée d'éclosion est confirmée lorsqu'il n'y a aucun nouveau cas de COVID-19 depuis plus de 28 jours.

	Sites	Usagers	Employés **	Décès
1	RPA Auberge aux Trois Pignons	21	9	4

\* Ces données sont autorisées à des fins de diffusion publique par la Direction de la santé publique. À noter qu'elles peuvent être différentes de celles réservées au personnel clinique et diffusées en lien avec des situations endémiques. De plus, comme la situation évolue rapidement, il peut y avoir un écart entre les données constatées sur le terrain et les données officielles.

\*\*La donnée relative aux employés est cumulative et composée de toutes les personnes ayant travaillé dans le milieu, et ce, peu importe qu'elles proviennent du milieu en éclosion, d'une agence de placement du personnel ou du CIUSSS de la Capitale-Nationale.

Pour en savoir plus, consultez: [État de situation des cas confirmés par CHSLD au Québec](#)

### 5- Fréquence de diffusion du bulletin COVID-19 - Médecins, dentistes et pharmaciens

Les bulletins destinés aux médecins, dentistes et pharmaciens sont **dorénavant diffusés** selon la disponibilité des informations et la pertinence de la diffusion. Soyez toutefois assuré qu'au besoin, il sera toujours possible de produire un bulletin express ou d'augmenter la fréquence de diffusion.